

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	10 janvier 2025
Numéro	25.102	Heure	10h17

Auteur-e(-s) : Céline Barrelet

Titre : L'eau, cet or bleu qui peut manquer et qu'on gaspille quand même !

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Dans notre région marquée par l'habitat dispersé, il n'est pas rare que des habitations isolées ou non, à l'instar de fermes, voire de villages comme Le Pâquier, exploitent une ou plusieurs petites sources. Ce type d'alimentation en eau est problématique lors de sécheresses marquées et prolongées. Ainsi, le Conseil d'État peut-il nous indiquer :

- Combien de bâtiments habités à l'année sont dans une situation précaire d'alimentation en eau lors de sécheresses conséquentes ? Pour combien d'habitants ?
- Quelle est la politique cantonale pour assurer un approvisionnement en eau sûr et pérenne à ces habitations, tout en préservant l'ensemble du système hydrologique local ?

Les fuites d'eau dans le réseau sont un défi pour les communes. Le renouvellement des conduites demande des investissements conséquents et nécessite du temps, alors même que cette eau nous serait particulièrement précieuse et utile en période de sécheresse. De plus, avec le dérèglement climatique, le risque d'incendie de forêt s'accroît encore. Les lisières forestières, exposées au sud et situées à proximité d'agglomérations, sont les plus susceptibles de voir se déclarer un incendie provoqué par un mégot mal éteint. Ainsi, le Conseil d'État peut-il nous indiquer :

- Quel est le pourcentage de « pertes réseau » de chaque commune ?
- Quels soutiens apporte le canton pour l'entretien et le remplacement des réseaux de distribution d'eau ?
- Quelle approche a-t-il développée pour la lutte active contre les incendies de forêt à proximité des villes et villages, particulièrement du point de vue de la capacité du réseau d'eau à répondre aux besoins en eau ?

Développement (commentaire aux questions) :

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Céline Barrelet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niel Smith	Jean-Marie Rotzer	Diane Skartsounis
Barbara Blanc	Christine Ammann Tschopp	Jasmine Herrera
Yves Pessina	Nicolas de Pury	Daniel Sigg
Armin Kapetanovic	Monique Erard	Richard Gigon
Stéphanie Skartsounis	Catherine Loetscher	Patrick Erard
Emile Blant	Marc Fatton	François Perret
Aurélie Gressot	Cloé Dutoit	

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 24 octobre 2025

En 2019, dans le cadre d'une demande de crédit pour les améliorations foncières, il avait été évalué qu'une centaine d'exploitations agricoles n'étaient pas reliées au réseau d'eau potable. En ce qui concerne les habitations privées, l'inventaire précis n'existe pas, mais il s'agit sans doute d'au minimum 300 habitations.

L'approvisionnement en eau de boisson est une tâche communale. D'une manière générale, les règlements communaux prévoient que toutes les zones à bâtir doivent pouvoir être raccordées au réseau de distribution d'eau de boisson. Cette règle découle du droit de l'aménagement du territoire. Hors périmètre urbain, les propriétaires doivent disposer d'une installation privée (source, citerne).

Pour exemple, lors de la connexion privée de la cité des Planchettes, par Groupe E, au réseau d'eau de la ville de La Chaux-de-Fonds, il a été demandé à la commune des Planchettes si elle voulait que ce réseau soit étendu jusqu'à l'entier de la localité. Cette dernière a, à nouveau, quand bien même elle aurait bénéficié du soutien du fonds des eaux, décliné cette offre en indiquant que les habitants avaient tous investi dans des installations individuelles et que la commune ne souhaitait pas être raccordée.

Actuellement, comme demandé par le canton, plusieurs plans généraux d'adduction d'eau (PGA) ont été finalisés, tels que ceux de Milvignes, Val-de-Travers et Val-de-Ruz, et d'autres sont déjà bien avancés. Ces plans permettent, d'une part, de qualifier les ressources (en qualité, en quantité et en vulnérabilité) et, d'autre part, d'avoir une vision de l'ensemble du réseau de distribution et des ouvrages (état, bouclage, zone de pression, réserve incendie, redondance, plan en cas de pénurie grave). Le PGA doit également inclure une planification chiffrée des mesures à mettre en place.

Pour l'agriculture, les aides à titre d'améliorations structurelles sont un des piliers de la politique du Conseil d'État, avec le soutien de la Confédération (OFAG), pour assurer un approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante.

Quelques projets d'adduction d'eau hors périmètres urbains pour relier les bâtiments agricoles et non agricoles sont en cours dans les secteurs de Beauregard et de Boinod. La région du Grand Chaumont fait également partie d'un projet d'alimentation et d'évacuation des eaux usées porté par la ville de Neuchâtel. Une mesure PGA est en cours au Pâquier. Il s'agit d'une étude hydrogéologique pour une recherche en eau qui pourrait permettre de compléter les apports des sources, qui ne suffisent souvent plus à couvrir les besoins en eau de cette localité en période d'étiage. Le PGA doit par ailleurs disposer d'une évaluation des fuites dans les réseaux. Il n'a pas été rare qu'il soit nécessaire de mettre en place, en début d'étude, un système fiable de comptage d'eau.

Sans un comptage précis des volumes d'eau, il est impossible d'avoir une connaissance juste des pertes. Selon les données récoltées dans les PGA, ces pertes sont bien un réel défi. La société faitière pour les distributeurs de gaz, d'eau et de chaleur SVGW indique qu'un taux de fuite de 20% est admissible. Les réseaux examinés dans le cadre des PGA présentent des pertes supérieures, atteignant 40%, voire davantage.

La production de l'eau potable est coûteuse. Or, quand bien même l'eau perdue à cause des fuites rejoint nos horizons aquifères, il paraît paradoxal d'inciter les particuliers à économiser l'eau alors que les réseaux de distribution en perdent chaque année plusieurs centaines de milliers de mètres cubes. Chacun sait que le prix de l'eau doit permettre de couvrir tous les frais et d'assurer le maintien de valeur des infrastructures, car le compte de l'eau doit être autoporteur. Conscient de l'importance de la problématique des fuites, le Conseil d'État a inscrit une mesure dans le Plan climat 2 pour encourager et soutenir les communes dans la recherche active de ces fuites. L'assainissement qui en découle sera à la charge des communes.

Au niveau des stratégies mises en place pour lutter contre les incendies de forêt, le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), en collaboration étroite avec l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), a fait établir une analyse du risque d'incendies de forêt pour chaque massif forestier du canton. Elle permet d'identifier lesquels sont les plus sensibles de ce point de vue. Suite à cela, un concept de gestion et de prévention des incendies de forêt est en cours d'élaboration. Il contient notamment un atlas identifiant les éléments stratégiques pour les sapeurs-pompiers lors des interventions, dont les points d'eau disponibles.

L'ECAP souligne que dans le cas des feux de forêt et de végétation, les principales spécificités sont l'accès parfois difficile – sans chemin carrossable – au lieu du sinistre et l'absence d'eau à proximité. Actuellement, deux camions transporteurs d'eau, d'une contenance de 18'500 litres chacun, peuvent être engagés pour appuyer les engins d'extinction (motopompes et camions tonnes-pompes).

Dans les secteurs inaccessibles par des moyens terrestres, le recours aux hélicoptères est nécessaire, pour autant que les conditions météorologiques le permettent. Depuis plusieurs années, une attention particulière est portée à cette problématique lors d'extensions et d'interconnexions de réseaux d'eau potable. Citons, par exemple, le cas de la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN), où le réservoir de l'Essert (Frochaux) sert à pallier les manques de certaines réserves incendie communales. Quelques bornes hydrantes stratégiquement placées (en lisière de forêt, où un accès carrossable est existant) ont été installées sur le tracé des conduites de transport entre réservoirs. D'autres projets en cours d'étude sont également visés par ces mesures (notamment Beauregard – Le Locle – Les Brenets).

D'autres opportunités apparaîtront avec la mise en place de mesures prévues dans les PGA validés et en cours d'élaboration.

Les PGA, les améliorations structurelles agricoles, le Plan climat et la stratégie de lutte contre les incendies de forêt sont les outils en place pour atteindre les objectifs visés.